

Déclaration des responsables de compagnies, directeurs de salles de spectacles et festivals

Les théâtres, salles de spectacles et festivals que nous dirigeons ne pourraient exister sans le régime dit de l'intermittence, dont relèvent une grande partie des artistes et techniciens qui viennent y travailler. Sans ce régime spécifique d'indemnisation chômage, le spectacle vivant risquerait de disparaître totalement.

Pour tenir compte des particularités de fonctionnement de ce secteur économique et de son modèle particulier, des négociations sectorielles ont été inscrites dans la loi du 17 août 2015.

Pour la première fois, les organisations représentatives de l'ensemble du secteur du spectacle (employeurs de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle vivant regroupés au sein de la FESAC et représentants des salariés à travers les 5 fédérations spectacles CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) ont travaillé ensemble à fixer les règles d'indemnisation des artistes et techniciens du spectacle.

Cette négociation sectorielle du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle s'est achevée jeudi 28 avril 2016 par la finalisation d'un accord signé par les représentants des employeurs et la totalité des organisations de salariés représentatives du spectacle vivant.

Cet accord est historique. Il respecte les grands principes de la plateforme de revendication commune des partenaires sociaux patiemment constituée au fil du temps et répond à une très grande partie des revendications partagées depuis presque 15 ans entre les salariés intermittents et leurs employeurs.

Cet accord est vertueux, durable et équitable. Chacun a fait des efforts dans l'intérêt de tous. L'ensemble des redistributions et des contributions nouvelles représente un équilibre radicalement différent par rapport au passé, tout en effectuant une économie générale maintenant chiffrée. Mardi 24 mai, le comité d'experts présidé par l'économiste Jean-Paul Guillot a rendu son verdict : l'accord du 28 avril générerait une économie comprise entre 84 et 93 millions d'euros (105 millions exigés par l'UNEDIC).

Cet accord fait la démonstration que l'expertise de partenaires sociaux responsables peut conduire à trouver un accord qui permette à la fois d'élargir le nombre des bénéficiaires, d'être plus équitable et plus vertueux dans la redistribution des droits.

Cet accord doit maintenant être validé par les organisations interprofessionnelles gestionnaires de l'UNEDIC, comme la loi les y engage. Sans atteindre tous les objectifs de leur lettre de cadrage, jugée provocatrice par la ministre de la Culture, l'accord propose une alternative maintenant incontournable et les attaques habituelles évoquant « des effets de comportements » contribuant une fois de plus à diffamer les professionnels de notre secteur n'y changeront rien.

Lors de la séance de négociation sur la convention d'assurance chômage, les organisations interprofessionnelles ont examiné l'accord du 28 avril et ont émis des réserves quant au respect de la trajectoire financière.

Nous saluons la réponse du gouvernement visant au renforcement du rôle du fonds de professionnalisation, à l'instauration d'un comité de suivi de l'accord associant l'ensemble des parties prenantes, et affirmant s'engager dans "la préparation de la mise en œuvre de l'accord à compter du mois de juillet 2016, avec l'Unédic, Pôle emploi et les professionnels du spectacle".

C'est pourquoi :

nous appelons toutes les parties prenantes, employeurs et salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel, spectateurs, partenaires et citoyens intéressés à la préservation de notre modèle culturel à le faire savoir et à le défendre ensemble dans l'unité et l'intérêt général

nous demandons à l'État de mettre tout son poids dans les négociations mais de ne pas intervenir directement dans le financement des Annexes des intermittents du spectacle qui doivent strictement demeurer dans le cadre interprofessionnel.

Caroline Melon, directrice, Chahuts - Bordeaux

Philippe Prost Directeur Le Pin Galant Mérignac

Eric Roux Directeur Rockscool Barbey Pad SMAC Bordeaux

Sylvie Violan Directrice le Carré-Colonnes, , St Médard/Blanquefort

Frédéric Maragnani, Directeur La Manufacture Atlantique, Bordeaux

Joël Brouch, Directeur, Office Artistique de la Région Aquitaine, Bordeaux

Catherine Marnas, directrice, Théâtre national Bordeaux Aquitaine, Bordeaux

Stéphanie Bulteau, Directrice Théâtre le Liburnia / Fest'arts, Libourne

Nathalie Besançon, Les Sept Collines, Tulle

Sophie Casteignau, Centre Simone Signoret, Canéjan

Stéphane Jouan, Directeur Avant-Scène Cognac, Cognac

Olivier Couqueberg, directeur, La Mégisserie, Saint-Junien

Patrick Duval, directeur, Le Rocher de Palmer, Cenon

Pascale AUJAY – Directrice – La Médoquine, Talence

Sophie Trouillet, Le Plateau, Théâtre Jean Vilar, Eysines

Catherine Dété, Théâtre du Cloître, scène conventionnée, Bellac

Denis Lecat, Créa, Saint-Georges de Didonne

Laurence de la Fuente, metteur en scène, Cie Pension de famille Bordeaux

Bruno RAPIN, Directeur, Théâtre Georges Leygues, Villeneuve sur Lot

Laurent Guyot, JP Pacheco et Gwen Lescaillet, Théâtre La Boîte à Jouer, Bordeaux

Bruno LECOMTE et Monique GARCIA, co -directeurs du Glob Théâtre, Bordeaux

Christine Dormoy, directrice Cie Le grain Bordeaux

Nathalie Yéramian, directrice, Festival 1000Sources & Dordogne, AMELI, Corrèze

Dominique Burucoa Directeur, Scène nationale du Sud-Aquitain, Bayonne

Géraldine Dedieu, Directrice, Espace culturel Treulon, Bruges

Philippe SANCHEZ, directeur du CREAC / la citéCirque, Bègles
Magali Godart, Directrice, Centre culturel LA CARAVELLE, Marcheprime.
Chantal ACHILLI – directrice, L'odyssée, Périgueux
Stéphane Guignard, directeur, Cie musicale éclats, Bordeaux
Vincent Léandri, directeur, Théâtre de La Coupe d'Or, Rochefort
Jane Amboise, Centre culturel de Terrasson et Festival "Les chemins de l'imaginaire"
Didier Estebe, directeur, SMAC KRAKATOA, Mérignac
François Maton, directeur, ATABA, Biarritz
Frédéric Durnerin, Directeur, Agora PNAC, Boulazac Isle Manoire
Florence Cailton, Directrice des affaires culturelles, Espace d'Albret, Nérac
Jérôme Montchal, directeur, 3T-Théâtres de Châtellerauld
Stephan Lauret, Directeur CDC, d'Aquitaine Le Cuvier, Artigues-près-Bordeaux
Frédéric Branchu, directeur, Théâtre de Thouars
Magali LUGAN, Directrice Carré Amelot, espace culturel La Rochelle
Gurval Réto, directeur, Scènes de Territoir, Bressuire.
Paul-Jacques Hulot, directeur , Le Moulin du Roc, Niort
Anne Théron, directrice artistique, compagnie Les Productions Merlin, Poitiers
Nathalie Chanas Nicot, directrice, La Canopée, CC Val de Charente, Ruffec.
Guy Garcia, directeur, SMAC LE sans-réserve, Périgueux
Christiane Artigas, référente mairie Théâtre "Côté Cour" MEZIN –
Emilie ATHIMON, coordinatrice - Les CARMES (La Rochefoucauld 16)
David Sauvignon Directeur Salle Diff'art Parthenay (79)
Joël Breton Directeur Association LA Palène Rouillac 16 170
Laurent Moulédous, chargé de production, Hart Brut, Lucq de Béarn
Filgi Claverie - Resp serv cult - Communauté de communes Errobi (Pays Basque)
Thibaud Keller, Directeur, Le Champ de Foire, Saint André de Cubzac
Yves BEAUNESNE, directeur, Comédie Poitou-Charentes, CDN, Poitiers
Jérôme Lecardeur, directeur, TAP - Théâtre et Auditorium de Poitiers
Matthieu Roy - metteur en scène/dir art Cie du Veilleur, Poitiers
Martin Palisse, directeur, le Sirque PNAC, Nexon
Christelle Derré, et Martin Rossi Co-direction , Collectif Or Normes POITIERS.
Thomas Condemine, directeur artistique, TPN Theatre, Royan
Dominique SARAH, Directrice, Gallia theatre, Saintes (17)
Bruno Brisson, Festival Musicalarue Luxey 40

Lauriane Chammings, festival d'ici danse, St germain du Puch 33

Thierry Faucher, directeur Cie caus' toujours Niort